

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ

14, rue Drouot (Paris 9^e). — Téléph. 1 CENTRAL 69-70

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Quotidien Républicain du soir

DIRECTEUR

Miguel ALMEREYDA

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e). — Téléph. : CENTRAL 80-82

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Pensons aux Loyers !

Question grave s'il en est, et plus particulièrement angoissante pour la population de Paris ou, à de rares exceptions près, tout le monde est locataire.

La situation des locataires empire rapidement à mesure que la guerre se prolonge. Les termes impayés s'accumulent, tandis que s'épuisent les économies, et dès maintenant la plupart se trouvent hors d'état d'acquitter la dette constituée par les loyers en retard.

Accorder des délais aux locataires débiteurs ne servirait à rien pour l'immense majorité. Il serait singulièrement optimiste de penser qu'après la guerre les survivants de la sublime épopée trouveront une existence facile. Plusieurs années se passeront avant que la France victorieuse ait pansé ses plaies et recouvré la plénitude de ses facultés financières.

On se demande alors à quoi peuvent servir ces galons d'or. L'amoindrir n'a pas d'ordres à donner. Il est là pour exercer individuellement le culte lorsqu'on lui demande son ministère. En aucun cas il ne peut, il ne doit imposer sa volonté par sa force à son troupeau de brebis qu'il considère comme égarées.

Cette autorisation de pratiquer individuellement le culte s'est étendue et c'est ainsi que les prêtres mobilisés et armés se sont autorisés à célébrer publiquement la messe et autres cérémonies religieuses. En principe, il est bien entendu que les soldats ne sont nullement tenus d'assister à ces offices de fortune. C'est la théorie, mais la pratique est toute différente.

Des coups de presse — et c'est tout à leur honneur — ont été publiés dans l'armée française. Ceux-ci portent l'uniforme et non la soutane. Mais souvent, par dessus la capote azurée, ils passent la chasuble et l'étole et ils montent à l'autel de campagne. C'est un capitaine de compagnie, ici un lieutenant. Avec des paroles pleines d'unction, ces officiers invitent, le plus poliment du monde, leurs hommes à assister au sacré sacrifice.

Il est des invitations qu'on ne peut refuser et celle du curé officier est de ce nombre. Henri IV estimait que Paris valait bien une messe. Nombreux sont les poilus qui prennent le chemin de la chapelle pour éviter celui de la salle de police ou de la prison.

De l'intolérance C'est l'intolérance déguisée ; c'est le croc en jambe déguisé donné à la liberté de conscience. Avant il est juste que les blessés et les mourants puissent appeler à leur chevet, qu'ils soient catholiques, juifs ou protestants, le ministre de leur religion, autant il est odieux de voir des hommes moralement forcés à assister aux exercices d'un culte qu'ils réprouvent.

Et pour en revenir aux armuriers, qu'ils soient attachés à une division, à une brigade ou à un régiment, ce ne sont jamais que des prébendes volantes. Qu'on les autorise à porter des insignes religieux propres à les faire reconnaître de ceux qui les réclament, c'est bien, mais qu'on ne leur confie pas des grades dérisoires et des galons que les autres gagnent au prix de leur sang.

Pour mon compte, je suis persuadé que si le Christ venait faire au front une tournée d'inspection, il ne manquerait pas, lui, le grand apôtre de l'humilité, de dire à ses ministères : — Otez de vos soutanes ces galons profanes qui appartiennent à ceux qui frappent par l'épée.

Charles BOURG.

Sous notre Bonnet

Le journal Excelsior, après avoir appartenu à M. Pierre Laffite, au banquier Zaharoff, à Féron-Vrau et à des assumptionnistes, vient, nous apprend le Carnet de la Semaine, de passer à un groupe représenté par l'éditeur Fayard.

Le Carnet annonce aussi la création prochaine d'un quotidien politique et économique que dirigeront MM. Maurice Ajam et Pierre Baudin.

L'Événement, organe radical du matin, réparaitra bientôt ; M. Alexandre Israël en reste le directeur.

Enfin, je dis tout, de Jacques Lardau, devient une agence d'informations quotidiennes.

La réduction des rations de pain

Berne, 16 janvier. — Suivant le Vorwärts, la question de la diminution de la ration de pain a été réglée le 13 janvier à l'hôtel de Ville de Berlin. On a décidé que la ration hebdomadaire serait abaissée de 150 grammes à 100 grammes. Les rations supplémentaires seront réduites de 500 grammes à 250 grammes. Le prix du pain de 2 kilos sera de 78 pfennig au lieu de 80.

de 600 francs, a plus de ressources qu'une famille de cinq personnes habitant un logement de 800 francs ? et qu'à loyer égal, le locataire employé au dehors est plus à son aise que l'artisan forcé de consacrer une partie de son loyer à l'exercice de sa profession ?

Soutanes galonnées

On se souvient qu'à un moment donné, il fut question de refuser aux médecins mobilisés le port des galons d'officier.

Cette mesure ne fut pas prise et on comprit fort bien qu'un major, qui a sous ses ordres un nombreux personnel, ait besoin de porter les insignes qui lui donnent l'autorité nécessaire sur ses subordonnés.

Mais il est des galons dont on ne peut vraiment comprendre le symbole ; je parle de ceux qui figurent sur la soutane ou le bonnet de police qui portent, en guise d'uniforme, les armuriers militaires.

Il y a des armuriers à un, deux et trois galons, ces derniers prenant le titre d'armuriers divisionnaires.

Remarque encore que ces galons ne sont pas purement symboliques, car ceux qui les portent, sans être assimilés aux officiers, en touchent néanmoins la solde.

Le salut

Une récente circulaire ministérielle a établi la situation des poilus vis-à-vis de ces pseudo-officiers. Le salut n'est pas obligatoire et c'est tout.

On se demande alors à quoi peuvent servir ces galons d'or. L'amoindrir n'a pas d'ordres à donner. Il est là pour exercer individuellement le culte lorsqu'on lui demande son ministère. En aucun cas il ne peut, il ne doit imposer sa volonté par sa force à son troupeau de brebis qu'il considère comme égarées.

Cette autorisation de pratiquer individuellement le culte s'est étendue et c'est ainsi que les prêtres mobilisés et armés se sont autorisés à célébrer publiquement la messe et autres cérémonies religieuses. En principe, il est bien entendu que les soldats ne sont nullement tenus d'assister à ces offices de fortune. C'est la théorie, mais la pratique est toute différente.

Des coups de presse — et c'est tout à leur honneur — ont été publiés dans l'armée française. Ceux-ci portent l'uniforme et non la soutane. Mais souvent, par dessus la capote azurée, ils passent la chasuble et l'étole et ils montent à l'autel de campagne. C'est un capitaine de compagnie, ici un lieutenant. Avec des paroles pleines d'unction, ces officiers invitent, le plus poliment du monde, leurs hommes à assister au sacré sacrifice.

De l'intolérance C'est l'intolérance déguisée ; c'est le croc en jambe déguisé donné à la liberté de conscience. Avant il est juste que les blessés et les mourants puissent appeler à leur chevet, qu'ils soient catholiques, juifs ou protestants, le ministre de leur religion, autant il est odieux de voir des hommes moralement forcés à assister aux exercices d'un culte qu'ils réprouvent.

Et pour en revenir aux armuriers, qu'ils soient attachés à une division, à une brigade ou à un régiment, ce ne sont jamais que des prébendes volantes. Qu'on les autorise à porter des insignes religieux propres à les faire reconnaître de ceux qui les réclament, c'est bien, mais qu'on ne leur confie pas des grades dérisoires et des galons que les autres gagnent au prix de leur sang.

Pour mon compte, je suis persuadé que si le Christ venait faire au front une tournée d'inspection, il ne manquerait pas, lui, le grand apôtre de l'humilité, de dire à ses ministères : — Otez de vos soutanes ces galons profanes qui appartiennent à ceux qui frappent par l'épée.

Charles BOURG.

Sous notre Bonnet

Le journal Excelsior, après avoir appartenu à M. Pierre Laffite, au banquier Zaharoff, à Féron-Vrau et à des assumptionnistes, vient, nous apprend le Carnet de la Semaine, de passer à un groupe représenté par l'éditeur Fayard.

Le Carnet annonce aussi la création prochaine d'un quotidien politique et économique que dirigeront MM. Maurice Ajam et Pierre Baudin.

L'Événement, organe radical du matin, réparaitra bientôt ; M. Alexandre Israël en reste le directeur.

Enfin, je dis tout, de Jacques Lardau, devient une agence d'informations quotidiennes.

La réduction des rations de pain

Berne, 16 janvier. — Suivant le Vorwärts, la question de la diminution de la ration de pain a été réglée le 13 janvier à l'hôtel de Ville de Berlin. On a décidé que la ration hebdomadaire serait abaissée de 150 grammes à 100 grammes. Les rations supplémentaires seront réduites de 500 grammes à 250 grammes. Le prix du pain de 2 kilos sera de 78 pfennig au lieu de 80.

de 600 francs, a plus de ressources qu'une famille de cinq personnes habitant un logement de 800 francs ? et qu'à loyer égal, le locataire employé au dehors est plus à son aise que l'artisan forcé de consacrer une partie de son loyer à l'exercice de sa profession ?

M. Mercier à Rome

Seul le Vatican a boudé l'Archevêque

Rome. — Correspondance particulière. — Le cardinal Mercier vient d'arriver à Rome. Il a fait à travers l'Italie un voyage triomphal. Le peuple italien tout entier a respectueusement acclamé l'archevêque des héros. Démocrates ou radicaux, tous les partis qui combattent l'Eglise ont fait taire, pour un moment, leurs véhémentes passions anticléricales et n'ont vu en M. Mercier que le représentant de la Belgique, de la Belgique héroïque et malheureuse.

Comme toujours, un groupe a fait tâche ; une faction est restée silencieuse et indifférente, au milieu du peuple qui clamait sa sympathie. C'est la faction cléricale qui a boudé le cardinal. Ce prince de l'Eglise n'a trouvé d'hostilité sourde que parmi les dignitaires renommés de cette même Eglise.

Quant le cardinal Mercier est arrivé à Rome, il n'y avait, pour le recevoir, aucun représentant du Pape ni du Vatican, aucun personnage ecclésiastique. Cette insolence est très sévèrement jugée par le peuple romain. — « Galileo Galilei. »

Un éloge du soldat français

Geneve. — (De notre correspondant particulier). — Interrogé au sujet des troupes anglo-françaises par un rédacteur du journal bulgare Le Mir, le général commandant la deuxième armée bulgare répondit :

« C'est un adversaire sérieux. La lutte contre lui fut acharnée d'abord par suite des qualités de l'adversaire, ensuite à cause des dispositions spéciales créées par l'intervention des troupes de l'Entente en Macédoine. »

Le journal ajoute : « Le général respecte l'adversaire. Il soutient tout particulièrement les grandes qualités de combat des troupes françaises qui sont disciplinées et profondément conscientes de leurs devoirs de soldats. » — Savadjian.

Geneve. — (De notre correspondant particulier). — Le consul honoraire de Bulgarie à Vienne M. Stassny, a proposé de faire cadeau à la municipalité de Sofia d'une statue de soldat en bois pour y enfoncer des clous, dont la recette serait au profit des orphelins et des veuves des soldats morts pour la Patrie. Le maire de Sofia a accepté avec empressement ce cadeau. — Savadjian.

Le crime de Joinville-le-Pont

Le journalisme mène à tout, a dit quelquefois. Mais ce quelquefois ajoutait : à la condition d'en sortir.

Il semble que le métier de marchand de journaux soit meilleur que celui de journaliste, car ce vieux père Clovis, qui vendait du papier dans une petite boutique de Joinville-le-Pont, avait réussi, en faisant ce métier, à réaliser une jolie petite fortune, et on en juge par les documents trouvés.

Eugène Chalois tenait sa boutique au numéro 33 de la rue de Paris. Bien qu'agé de 52 ans, il était très actif et, au moment de la mobilisation, il allait chaque jour à Paris, prenait sous les presses les premiers numéros des journaux du soir, puis il se faisait dans un taxi-automobile et parcourait Joinville et ses environs, battant de plus d'une heure tous les camelots ses concurrents. Dépositaire de la maison Hachette, il vendait tous les quotidiens et de nombreux illustrés.

Chalois ne se cachait pas pour dire qu'il possédait une fortune rondelette. Il faisait, en Bourse, des spéculations et, dernièrement, il confiait à un ami qu'il avait « bu un bouillon » d'une dizaine de mille francs.

« Bah ! ajoutait-il. Je me rattraperai. Il m'en restera encore plus qu'il ne m'en faut et, en attendant, je vais noyer mon chagrin. »

Pour noyer ce chagrin, il acheta un lot de calvados et, tous les soirs, il était abominablement ivre.

Vendredi soir, comme de coutume, il avait bu plus que de raison. On le vit titubant dans sa boutique en compagnie d'un jeune homme vêtu d'un pardessus noir et coiffé d'une casquette. Vers huit heures, les deux hommes descendirent à la cave. Dix minutes plus tard le jeune homme remonta seul.

Le lendemain, la boutique du père Clovis restait fermée, le commissaire de police fut prévenu. Il fit crocheter la serrure de la porte fermée en dedans. Personne, dans les trois pièces occupées par le vieillard.

On descendit à la cave et on trouva là, le crâne défoncé et un tiers-point planté dans la nuque le pauvre vieillard qui avait été tué au moment où il se penchait pour placer une bouteille sous le robinet du fût de calvados.

Dans la chambre à coucher de Chalois, on trouva éparés sur le sol des billets de banque, des pièces d'or, d'argent et de la monnaie de billon. Il y en avait un peu partout, sur des chaises, dans des vieux pots, sous les haillons qui lui servaient de couverture.

L'assassin avait dû trouver la forte somme et n'avait pas voulu s'attarder à ramasser l'argent que le père Clovis avait l'habitude d'ainsi éparpiller. C'est M. Gilbert, juge d'instruction, qui suit cette affaire. La police suit plusieurs pistes et espère un prompt résultat.

La Santé du Kaiser

Va-t-il claquer ou bien en sortirait-il ?

On nous a dit que Guillaume II était malade ! Nous l'avons cru.

On nous a assuré que le Kaiser était très malade ! Nous l'avons encore cru. On nous a certifié qu'il était mourant ! Pourquoi ne pas en admettre l'augure ?

On nous a affirmé que le « Dieu de la Guerre était mort » ! Tout chacun n'est-il pas mortel !

On nous jure aujourd'hui qu'il est vivant ! Pourquoi pas ? On veut même nous persuader que sa maladie est des plus bénignes ! Il peut assurément en être ainsi ! Alors ?

Alors cela prouve une fois de plus que nous ne savons pas grand-chose et que par le temps qui court, nous proclamons nécessairement neuf sottises pour découvrir une vérité difforme.

Qu'importe donc, comme nous le disions hier, que le Kaiser touche ou non à sa fin. S'il meurt, c'est tant mieux et tant pis. S'il vit, c'est encore tant mieux et tant pis.

L'important serait de savoir quelles seraient les conséquences politiques immédiates de cette mort !

Or, nous avons émis, hier, — tel un souhait — l'hypothèse que la descente aux enfers du « Dieu de la Guerre » pourrait être le signal d'une révolution morale en Allemagne.

La supposition est toute gratuite, il faut en convenir. Si le fait pouvait cependant se trouver confirmé, nous pourrions peut-être unir nos vœux pour que le Kaiser donne à son peuple l'occasion d'échapper à sa ruine et au monde l'occasion de se prémunir contre le retour de pareils fléaux.

Sic transit gloria mundi ! prononcions-nous alors en matière d'oraison... funèbre.

C'est un cancer !

Le docteur Hochart enfin, dans une lettre au New York Herald, s'exprime de la sorte : « L'idée du cancer du larynx se confirme, d'après les aveux faits par certains, des troubles de la parole de l'empereur. D'autre part, dans le journal du 14, un inventeur d'un larynx artificiel aurait été sollicité, il y a cinq ans, par l'entourage du Kaiser, afin de lui appliquer son appareil, et on lui aurait dit que la nature du mal était un cancer. Il n'y aurait donc qu'à s'incliner ; mais il est bien évident qu'on ait ainsi avoué que l'empereur était atteint de cette terrible maladie, et il est permis de se demander si, connaissant la facilité avec laquelle mentent les Allemands, on ne s'est pas servi vis-à-vis de notre docteur du nom de Kaiser pour le désirer à appliquer son larynx artificiel à un autre malade allemand, ce qu'il n'aurait pas fait du reste. »

R. LEGOINTRE-PATIN.

C'est un refroidissement catarrhal !

D'après un télégramme de Copenhague, on dit, dans les cercles berlinois bien informés, que le Kaiser ne souffre que d'un refroidissement catarrhal d'un caractère bénin dit, surtout, au manque de repos.

De n'est pas grand chose !

Stockholm, 15 janvier. — Un message privé de source digne de foi dit qu'actuellement on a fort exagéré les bruits qui ont couru sur la santé du Kaiser.

On ne peut cependant cachier que l'empereur soit en mauvaise santé. Mais la vigueur qu'il a toujours manifestée doit évidemment l'aider à surmonter son mal.

On remarque avec intérêt que la presse allemande est muette sur la maladie du Kaiser.

Pour ceux de la "17"

D'après certains renseignements que nous avons pu recueillir à bonne source, une décision serait prochainement prise par le ministre de la Guerre en ce qui concerne les futurs instructeurs de la classe « 17 ».

On ferait appel aux officiers, sous-officiers et militaires, anciens blessés ou invalides, dont le passé sportif serait garanti de leur compétence.

Heureux de cette première mesure, nous espérons que le ministre de la Guerre n'hésitera pas, si besoin est nécessaire, à faire appel à certains sportifs, tout qualifiés, qui peuvent se trouver sur le front. Aucune objection ne peut être valable à ce sujet.

On a fait revenir du front des milliers de métallurgistes pour fabriquer des canons et des munitions ; il serait tout à fait inadmissible que l'on hésitât à faire revenir une cinquantaine ou une centaine d'hommes — véritables artisans du muscle — quand il s'agit de la valeur physique même, de nos futurs effectifs.

Nous répétons sans crainte qu'ils ne peuvent être remplacés par les premiers venus, dusseut-ils avoir un nombre respectable de galons.

Le ministre de la Guerre peut, de reste, se baser sur la déclaration suivante que, faisait, le 30 novembre, notre ami le docteur Doisy, président de la commission d'hygiène de l'armée :

« Nous demandons au ministre qu'il s'inspire d'un vœu que nous formulons : Qu'il renvoie comme instructeurs des officiers ayant des connaissances spéciales de par leur profession antérieure. Vous savez sur le front un certain nombre de professeurs de gymnastiques sportives qui feraient de grands services pour l'entraînement de la classe « 17 », car nous estimons qu'il y a à côté, que le répète, une question d'éducation physique.

Cette éducation physique dans tous les cas doit prendre le pas sur la préparation militaire.

La préparation militaire ne doit venir qu'en seconde ligne ; elle ne peut d'ailleurs se faire d'une façon efficace que lorsque l'éducation physique elle-même est achevée. »

Cette parole autorisée du docteur Doisy doit en tout cas prévaloir contre toute hésitation ou objection.

Il faut espérer que la direction compétente en tiendra compte.

Un premier pas a déjà été fait en cette voie au dépôt des 23^e et 43^e régiments d'infanterie coloniale.

Le commandant de ce dépôt a mis à la décision du 8 janvier 1918 l'ordre suivant :

« Tous les instructeurs destinés aux recrues de la classe 1917, y compris les officiers, seront réunis au fort de Bietrotte le mardi 11, mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14, de 13 heures à 16 heures, pour y recevoir les indications nécessaires à l'enseignement de la gymnastique éducative qui seront données par le caporal Spitzer de la section hors-rang. »

On ne peut que féliciter ce commandant, tant pour son initiative personnelle que pour le choix heureux qu'il fit en demandant à l'un des hommes les plus compétents le soin de parfaire l'éducation sportive des futurs instructeurs de son dépôt.

A. BONTEMPS.

Glanes du Soir

J'ai reçu la visite de deux permissionnaires. Ils avaient tous les deux les galons de caporal. L'un tenait, dans sa main, une feuille jaune. L'autre portait une feuille verte. J'ai cru d'abord qu'ils venaient annoncer dans une revue de tranchées l'Automne et le Printemps. J'ai pensé aussi à la prophétie du poète suédois qui annonçait la victoire le jour où les forêts, comme de simples citoyens, se mettraient en marche.

L'Automne m'a dit : — C'est le Percepteur du 6^e arrondissement qui m'a adressé une sommation avec frais. On me réclame la somme de 70 fr. 59 pour mes contributions — plus quarante centimes pour les frais. J'ai trouvé à mon domicile cette jolie feuille jaune. Pourriez-vous apprendre à M. le Percepteur qu'il existe une décision du ministre des Finances qui me dispense de payer ces 70 fr. 99 en ma qualité de mobilisé ?

Place aux Femmes !

Dans l'Humanité, M. Bracke demande pourquoi les femmes n'auraient pas accès dans les commissions arbitrales, qui vont être instituées pour régler la question des loyers.

Le texte de M. Ignace, qui est en même temps celui de la commission, dit en effet, que les membres des commissions arbitrales devront figurer sur les listes électorales.

Cependant jamais la nécessité de donner aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes ne s'est plus imposée.

C'est les femmes qui se sont faites, pendant l'interminable tourmente, les gardiennes attentives du foyer. Ce sont elles qui, aux champs, ont fait que la vieille terre de France ne soit pas frappée de stérilité ; elles qui, à la ville, réorganiseront le commerce, l'industrie ; elles encore qui, par on ne sait quel prodige miraculeux, réussissent à décoller la foi et le courage de toute la nation.

Elles ont tenu, magnifiquement, malgré les épreuves sans cesse renouvelées, l'angoisse toujours renaissante.

Après avoir dompté leurs nerfs, elles ont remplacé l'homme partout où leurs forces pouvaient trouver leur emploi. Et maintenant, on prétendrait les écarter de ces commissions qui devront statuer sur des cas d'espèces dans la délicatissime question des loyers ?

La question des loyers ! Mais comment ne voit-on pas qu'elles seules la connaissent ? Ce fut toujours un de leurs gros soucis, une de leurs grandes préoccupations. Et le courrier que nous recevons nous prouve assez qu'elles savent parfaitement échapper aux suggestions d'un intérêt trop immédiat pour juger la question de haut, en droit, avec la volonté d'être d'abord justes.

Il y a des femmes docteurs, des femmes avocats ; des femmes au chevet des blessés, à la tête de toutes les œuvres d'assistance ; leurs initiatives ne se comptent pas, et parlant elles se sont révélées comme d'excellentes administratrices.

Et vous voudriez les laisser à la portée des commissions arbitrales ! Pour quelles raisons ?

Elles sont locataires, ou propriétaires. Ce qu'on leur conteste, c'est le droit de continuer à veiller sur le loyer qu'elles ont sauvé du désastre.

En toute justice, il convient que cette absurdité ne soit pas consacrée par la loi.

En tous cas, la question doit être posée devant la Chambre — comme préface à d'autres qui feront aux femmes une place dans l'Etat.

Il faut qu'on dise à la tribune que les femmes ont leur mot à dire, leur rôle à jouer dans l'administration et la réorganisation du pays.

On le dira !

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Nuit calme ; rien à signaler.

Communiqué anglais

Aujourd'hui, bombardement réciproque vers Maricourt, Givenchy, la cote 65 et Hottebeck. Sur le reste du front, activité normale de l'artillerie.

Faits divers

Un cadavre

On vient de retirer du canal de l'Oureq, que de la Marne, en face le 26, le cadavre d'un homme inconnu, âgé de 20 à 25 ans paraissant avoir séjourné très peu de temps dans l'eau. On le signale : taille 1 m. 90, cheveux noirs, yeux foncés, poignoir rayé blanc, bas noirs, elle ne porte aucune trace apparente de violence.

DERNIÈRE HEURE

LES COUPES FEDÉRALE ET DE CROSS DE LA F. S. A. P. F.

Ce matin s'est disputée à Clamart la quatrième épreuve de ces coupes.

Résultats techniques

Coupe fédérale : 1^{er}, Miller (CAP), les 10 km, en 38 m. 25 s. ; 2^e, Perrot (JASP) ; 3^e, Michaud (UST), etc.

Coupe d'encouragement. — 1^{er}, Danton (CAP) ; 2^e, Dorbel (PAC) ; 3^e, Fleiter (BAC) ; 4^e, Pichard (BAC) ; 5^e, Hulinot (BAC) ; 6^e, Humilât (BAC) ; 7^e, Duval (BAC) ; 8^e, tuire (BAC) ; 9^e, de Villis mandy (JASP) ; 10^e, Tesse (BAC).

Classement par club. — 1. Belleville (Amical Club) : 2.34.50 20 points. — 2. Jeunesse Amicale du Sportive Parisienne 75.9.10.11, 45 points. — 3. Parisian Athletic Club 1.14.12.21, 71 points. — 4. Club d'Écône Français 21.21.21.21, 104 points.

LES POLES.

